

Feuille d'inscription aux activités 2025-2026

Date d'inscription : ____/____/____

Information générale:

Nom: _____ Prénom: _____
 Téléphone: ____/____/____/____/____
 Ville: _____ Code postal: _____

Date de naissance: _____

Adresse: _____

Courriel (en **MAJUSCULES**) _____@_____

Noms et téléphones des responsables légaux:

Activités:

Activités Adultes		
Culturelles	Choix	Tarifs
Atelier 1+1=3		adh*
Atelier du jeudi		65€ + adh*
Danse création		250€ + adh*
Guitare		300€ + adh*
Piano		450€ + adh*
Multi collection		adh*
Scrabble		35€ + adh*
Soirée Jeux de Société		adh*
Cinéma, théâtre, autres		adh*
Sportives	Choix	Tarifs
Total Fitness		250€ + adh*
Culture physique		65€ + adh*
Bien-être	Choix	Tarifs
Qi Gong		172€ + adh*
Stimulez votre cerveau		170€ + adh*
Sophrologie		180€ + adh*
Yoga		95€ + adh* + adh asso yoga

Activités Enfants		
Culturelles	Choix	Tarifs
Guitare		250€ + adh*
Piano		380€ + adh*
Sportives	Choix	Tarifs
Athlétisme		55€ + adh*
GRS		172€ + adh*
Je(ux) grandis		144€ + adh*

*adhésion à la MJC
 Le règlement intérieur est à disposition à la MJC et peut être envoyé sur demande par mail

Droit à l'image: J'autorise, la MJC JULES BERRY à utiliser mon image ou celle de mes enfants dans le cadre d'opérations de communication (site internet, réseaux sociaux, diaporama, plaquette...).

Signature: (la signature de la fiche d'inscription vaut l'acceptation du règlement intérieur).

Si vous nous transmettez cette fiche d'inscription par email, l'indication du nom et du prénom ci-contre vaut signature

Paiement:

Adhésion: (valable 1er septembre 2025 au 31 août 2026): 8€ (tarif réduit - de 18ans) 12€ (tarif normal individuel) 20€ (tarif famille)

Paiement: Chèque Espèces Coupon Sport ANCV

Pass Sport n°: _____

Récapitulatif:

Rappel:

- 1) L'adhérent s'engage à régler la saison complète en 1,2,3 ou 4 fois dès l'inscription. A minima un paiement correspondant à la période de septembre à décembre 2025.
- 2) Il est possible de régler en 4 fois par chèque (voir avec le secrétariat). Le 1er règlement devra inclure l'adhésion à la MJC et sera encaissé avant le 20 octobre 2025. L'encaissement du dernier chèque fourni s'effectuera avant le 31 mars 2026.
- 3) Une remise de 20% sur la 2ème activité la moins chère pour la même personne.
Une remise de 20% sur le 2ème enfant inscrit.
- 4) L'atelier a vocation à s'autofinancer. Le nombre d'adhérents et le niveau de cotisation doit garantir cet autofinancement. Pour chacun des ateliers, nous ferons un point de situation début novembre. Dans le cas, d'un déséquilibre financier (pas suffisamment d'inscrits), nous serons contraints d'annuler l'activité. Dans ce cas, les adhérents ne régleront que la période pratiquée
- 5) La MJC est adhérente à l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances). Le règlement peut donc s'effectuer en chèques vacances ou en coupon sport.
- 6) Si vous avez un Comité d'Entreprise qui participe au financement de votre ou vos activité(s), merci de nous apporter les justificatifs le plus vite possible.
- 7) Le paiement des activités doit être **réglé avant le 20 octobre 2025**.

Vous avez la possibilité, de tester l'activité qui vous intéresse. A l'issue de cet essai vous ne pourrez avoir accès à cette dernière qu'après votre inscription effective accompagnée du règlement à la MJC.

Pour le maintien de l'activité, un nombre minimum d'inscrits est requis.

Nous contacter: mjc-jules-berry@orange.fr

05.45.21.48.76

